APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (A.M.I.)

POUR L'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS D'EXPOSANTS DANS LE CADRE DES OPERATIONS :

- **La Journée du Coco - Dimanche 29 Novembre 2026**
- **Le Grand Marché de Noel - Dimanche 20 Décembre 2026**

Désignation de la personne publique :

Commune de Saint-Joseph
Contact : Direction des Affaires économiques
35 rue Eugène Maillard – 1er étage de la Maison France Services - 97212 SAINT-JOSEPH
☏ : 0596 57 46 99

courrier@stjoseph972.fr

La commune de Saint-Joseph souhaite offrir des moments de convivialité et de partage au public, à l'occasion des prochains marchés dans le cadre de la 7ème édition de Saint-Joseph.
Les marchés se dérouleront en priorité à la rue Eugène Maillard, au bourg.

Ainsi, conformément à l'article L2122-1-4 du code du code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance du public la possibilité d'installer durant cette période :

- des stands de restauration ambulante : crêpes, sandwiches, paninis, plats à emporter à base de coco avec boissons alcoolisées ou non
- des stands d'artisanat local en coco,
- des stands de produits de bien-être,
- des stands de vente de cosmétique

Le nombre d'emplacements disponibles variera selon :

- les sites où se dérouleront les marchés,
- les dates et thématiques des marchés.

Les détails des attendus vous sont exposés ci-après.

Seule la vente de boissons du 2ème groupe sous emballage plastique est autorisée. Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES MARCHES

- **DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026 : LA JOURNEE DU COCO**
  avec une animation musicale et jeux pour enfants

-Village des exposants : de 7h à 15h – rue Eugène Maillard – au Bourg
Nombre d'exposants au total : une cinquantaine.
Appel à exposants pour compléter le village : **30 exposants** (1 abri de 5mx5m pour 2 exposants)
Types d'exposants souhaités :
-20 exposants : produits essentiellement de l'artisanat local en coco, cadeaux, cosmétiques, etc
-10 exposants pour vente de restauration à base de coco : crêpes, grillades, hamburgers, paninis, jus locaux, eau de coco, jus de canne, plats à emporter

- **DIMANCHE 20 DECEMBRE 2026 : LE GRAND MARCHé DE NOEL**
  avec une animation musicale et jeux pour enfants

-Village des exposants : de 7h à 15h – rue Eugène Maillard – au Bourg
Nombre d'exposants au total : une cinquantaine. Appel à exposants pour compléter le village : **30 exposants** (1 abri de 5mx5m pour 2 exposants)
Types d'exposants souhaités :
-20 exposants : produits essentiellement de l'artisanat local, épices, cadeaux, cosmétiques, etc.
-10 exposants pour vente de restauration autour des produits traditionnel de Noel : crêpes, grillades, hamburgers, paninis, jus locaux, eau de coco, jus de canne, plats à emporter
Un concours du meilleur « POIS D'ANGOLE ET SON RAGOUT DE COCHON » sera organisé pour les restaurateurs inscrits à la manifestation.

Informations importantes :
Seule la vente de boissons du 2ème groupe sous emballage plastique est autorisée. Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.

La vente à emporter ou à consommer sur place est autorisée, ainsi que l'installation de quelques chaises et tables à proximité immédiate de l'emplacement attribué pour les Food-trucks et snacks. Les attributaires devront replier leurs installations 1 heure après la manifestation et maintenir l'emplacement attribué en bon état de propreté.

Droit de place :
Un droit de place établi en fonction de la marchandise vendue ou de l'activité (ex : restaurateurs) sera à régler auprès de la régisseuse de la Ville (en Mairie) **une semaine avant la manifestation. Tout droit de place non réglé en avance vaudra annulation de l'inscription au marché.**

Autres conditions d'occupation :

-Interdiction de la vente des alcools des 3ème et 4ème groupes (rhum, whisky…) ou dans des contenants en verre et en canettes
-Occupation précaire, révocable à tout moment et strictement personnelle
-Interdiction de sous-traitance ou de sous-location.

Les **candidats** intéressés sont invités à envoyer **au plus tard le 13 Novembre 2026** par courrier électronique leur dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- Courrier de candidature décrivant exhaustivement les produits proposés à la vente et les dates souhaitées d'occupation de l'emplacement :
  Marché du 29 NOV. OU Marché du 20 DEC. OU les 2 (29 NOV. Et 20 DEC.)
- 3 photos présentant les marchandises à vendre ainsi que pour certains des photos de leur foodtruck ou roulotte.
- Extrait de KBIS,
- Justificatif de formation à l'hygiène alimentaire (pour la vente de produits alimentaires)
- Permis d'exploitation pour la vente de boissons (pour la vente de bières)
- Récépissé de déclaration à la DAAF (si obligatoire)

Afin d'apporter aux consommateurs, un large choix de produits, la ville se réserve le droit de ne placer un exposant que sur un (01) marché (même s'il a choisi les 2 évènements) si le nombre de demandes reçues est important.

Les candidatures doivent être transmises à l'adresse suivante :

courrier@stjoseph972.fr

Les dossiers de candidatures parvenus hors délai, incomplets ou portant sur une activité autre que celles mentionnées ci-dessus seront rejetés sans être examinés.

Le choix des candidatures retenues sera effectué **en fonction des critères suivants** :

- **Variétés et originalité des produits proposés à la vente – 70%**
- **Présentation générale du stand – 30 % :**
  - **décorations sur le thème du coco ou de Noel (Coco : pour le marché du 29 novembre et Noel pour le marché du 20 décembre),**
  - **tenue vestimentaire originale sur le thème du coco ou de Noel,**
  - **présentation agréable et mise en valeur des produits et marchandises**

Instance de recours (nom et coordonnées du tribunal) :
Tribunal administratif de Fort-de-France
12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 SCHOELCHER Cedex
Tél : 0596 71 66 67 – Fax : 0596 63 10 08 –
http://martinique.tribunal-administratif.fr - greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr
Tél : 05 96 71 66 67 / Fax : 05 96 63 10 08

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un **affichage** en mairie et d'une publication sur le site internet de la ville de Saint-Joseph **jusqu'au 13 novembre 2026.**

Le Maire
Yan MONPLAISIR